



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Amendement à la résolution numéro 2019-12-156 intitulée « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnement des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 »
 - 6.2 Emprunt par billet - Adjudication d'une émission de billet
 - 6.3 Emprunt par billet - Résolution de concordance
 - 6.4 Réfection du réseau routier 2020 – Décompte progressif numéro 1 et recommandation de paiement
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 470, 21, chemin Fridolin-Simard – Rénovation extérieure au bâtiment principal
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 185, 60, chemin d'Estérel – Ajout d'une galerie trois (3) saisons attenant au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19
JUN 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 juin 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 19 juin 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéo conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéo conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéo conférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéo conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéo conférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Est absent Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018



No de résolution
ou annotation

- 6.2 Embauche d'agents de sécurité
- 6.3 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
- 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.5 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2019
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiens – Construction d'un bâtiment principal à toit plat
 - 7.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 306, 16, avenue de Versailles – Rénovation extérieure au bâtiment principal
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 223, 2, chemin des Deux-Lacs – Construction d'une pergola
 - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Agrandissement au bâtiment principal
 - 7.6 P.I.I.A. – Lot 5 508 196, 6, avenue des Amiraux – Installation d'accessoires au bâtiment principal
 - 7.7 P.I.I.A. – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiens – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche de personnel temporaire
 - 8.2 Autorisation de signature – Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 8.3 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2020-06-068

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-06-069

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mai 2020 avec dispense de lecture, en modifiant le 9^e « considérant » pour remplacer le numéro 2020-684 par le numéro 2020-682.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-070

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 mai 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-06-071

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 juin 2020 au montant de 150 472.34 \$ dont :

- 68 096.81 \$ sont des comptes payés;
- 82 375.53 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-06-072

6.1 **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



No de résolution
ou annotation

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande;

ATTESTE que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-073

6.2 **EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'agents de sécurité pour le Service de protection et la patrouille nautique;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort à titre d'agents de sécurité au Service de protection et à la patrouille nautique en tant que salariés à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-074

6.3 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÉGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements municipaux ainsi que tout amendement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer les règlements suivants ainsi que tout amendement :

- le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;
- le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;
- la partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- le règlement sur les petits bâtiments;
- le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- le règlement sur les abordages;
- le règlement sur les bouées privées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-075

6.4

NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;



No de résolution
ou annotation

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-076

6.5 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire doit faire rapport aux citoyens, lors d'une séance du Conseil tenue au plus tard en juin de l'année suivante, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du Maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2020-06-077

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 330, 86, CHEMIN DUPUIS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 330, soit le 86, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec un toit plat alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0611, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0004 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 3 juin 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis public invitant les gens à transmettre à la Ville leurs commentaires, approbations ou oppositions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;



No de résolution
ou annotation

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0004 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-078

7.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 495, 3, AVENUE DES VERDIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 495, soit le 3, avenue des Verdiers;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU2020-0610, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0003 pour la construction d'un bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 3 juin 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis public invitant les gens à transmettre à la Ville leurs commentaires, approbations ou oppositions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0003 pour la construction d'un bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-079

7.3

P.I.I.A. – LOT 5 508 306, 16, AVENUE DE VERSAILLES – RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la rénovation extérieure du bâtiment principal du 16, avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'architecture;
- brochures démontrant les matériaux utilisés pour les portes, la porte de garage et le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0612, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure du bâtiment principal du 16, avenue de Versailles tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-080

7.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 223, 2, CHEMIN DES DEUX-LACS – CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'une pergola;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan projet d'implantation;
- photographies;
- exemple de pergola avec description des matériaux;
- brochure pour la rambarde;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0613, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;



No de résolution
ou annotation

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une pergola tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-081

7.5 **P.I.I.A. – LOT 5 508 330, 86, CHEMIN DUPUIS – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal au 86, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'architecture;
- brochures pour les portes, les fenêtres et la porte de garage;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0614, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal au 86, chemin Dupuis tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-082

7.6 **P.I.I.A. – LOT 5 508 196, 6, AVENUE DES AMIRAUX – INSTALLATION D'ACCESSOIRES AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'accessoires (vert de pratique de golf, patinoire, barrière, cabanon) au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'aménagement;
- photographies;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0615, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, sauf pour la barrière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'accessoires (vert de pratique de golf, patinoire, barrière, cabanon) au bâtiment principal, aux conditions suivantes :

- le requérant devra s'assurer que la luminosité de la patinoire ne soit pas projetée directement ou indirectement à l'extérieur du terrain de façon à causer une nuisance au voisinage autant de la rue que du lac en aménageant le ou les écrans végétalisés requis, lequel ou lesquels écrans devront figurer sur un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel;
- le cabanon et le vert de pratique de golf devront être relocalisés de façon à s'éloigner des marges;
- la barrière n'a pas été traitée par le présent P.I.I.A.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-083

7.7 **P.I.I.A. – LOT 5 508 495, 3, AVENUE DES VERDIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'architecture;
- dépliants pour les portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0616, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-06-084

8.1 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service des travaux publics envisagé pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Gilles Francoeur pour pallier au surcroit de travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Gilles Francoeur à titre de chauffeur-opérateur en tant que salarié temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-085

8.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRLL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRLL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

AUTORISE la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une demande d'aide financière qui sera déposée au volet AIRLL du PAVL;

CONFIRME son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

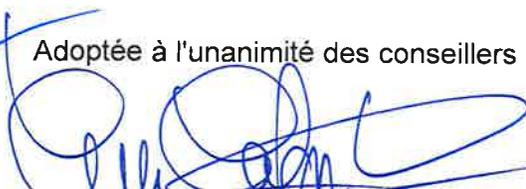
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 34, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Honrs., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc LaFontaine, B.A.A. g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

2020-06-086



No de résolution
ou annotation



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 juillet 2020 au montant de 460 660.02 \$ dont :

- 371 728.23 \$ sont des comptes payés;
- 88 931.79 \$ sont des comptes à payer.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Liste des comptes payés Au 17 juillet 2020

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Mathieu Bouchard	02-07-2020	10511	1 121.01 \$
Réjean Charron	02-07-2020	10512	205.00 \$
Daniel Deslauriers	02-07-2020	10513	180.00 \$
Distribution EauxMax Enr.	02-07-2020	10514	138.50 \$
Sheila Eskenazi	02-07-2020	10515	185.60 \$
Excavation Norco Inc.	02-07-2020	10516	6 260.40 \$
Groupe Gagnon	02-07-2020	10517	51.74 \$
Juteau Ruel Inc.	02-07-2020	10518	498.38 \$
Rachel Landry	02-07-2020	10519	183.34 \$
Julie Leclerc	02-07-2020	10520	201.25 \$
Ministre des finances	02-07-2020	10521	243.00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	02-07-2020	10522	74 710.84 \$
Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C.	02-07-2020	10523	402.41 \$
Petite Caisse	02-07-2020	10524	670.90 \$
Sauvetage Nautique Inc.	02-07-2020	10525	3 092.83 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	02-07-2020	10526	346.80 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	02-07-2020	10527	241 714.78 \$
Bell Canada	30-06-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	30-06-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-06-2020	Internet	3 910.95 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	77.59 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	34.56 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	81.35 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	27.88 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	39.11 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	1 059.75 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	185.50 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	460.45 \$
Mastercard Banque Nationale	30-06-2020	Internet	1 378.67 \$
Revenu Québec	30-06-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	30-06-2020	Internet	2 363.82 \$
Revenu Canada	30-06-2020	Internet	5 251.68 \$
Revenu Québec	30-06-2020	Internet	21 566.25 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-06-2020	Internet	738.64 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	1 028.18 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	778.59 \$
Total payé			371 728.23 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 17 juillet 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
B.M.R. Eugène Monette Inc.	19-07-2020	10529	21 936.25 \$
Cadroporte manufacturier Inc.	19-07-2020	10530	712.85 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	19-07-2020	10531	3 863.86 \$
CBM Informatique	19-07-2020	10532	241.39 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	19-07-2020	10533	5 963.43 \$
Construction Parralèle	19-07-2020	10534	3 163.80 \$
Effigiart Inc.	19-07-2020	10535	2 614.54 \$
L'Équipeur Commercial	19-07-2020	10536	126.47 \$
Fournitures de Bureau Denis	19-07-2020	10537	351.32 \$
Gaz Mont-Tremblant Inc.	19-07-2020	10538	996.73 \$
GDG Environnement	19-07-2020	10539	30 804.68 \$
Imprimerie Domco Cayer	19-07-2020	10540	1 590.65 \$
Hydraunav Inc.	19-07-2020	10541	1 927.00 \$
Lafarge Canada Inc.	19-07-2020	10542	1 196.21 \$
Les Puits du Nord Enr.	19-07-2020	10543	2 366.57 \$
Centre de location GM Inc.	19-07-2020	10544	356.06 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	19-07-2020	10545	704.65 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-07-2020	10546	1 783.16 \$
MuniConseil Avocats	19-07-2020	10547	770.33 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	19-07-2020	10548	6 115.24 \$
Sani-Dépôt	19-07-2020	10549	155.04 \$
Subaru Ste-Agathe	19-07-2020	10550	932.87 \$
Usinage Lac Masson Inc.	19-07-2020	10551	258.69 \$
Total à payer			88 931.79 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 17 juillet 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Réjean Charron	02-07-2020	10512	205.00 \$
Daniel Deslauriers	02-07-2020	10513	180.00 \$
Distribution EauxMax Enr.	02-07-2020	10514	138.50 \$
Sheila Eskenazi	02-07-2020	10515	185.60 \$
Excavation Norco Inc.	02-07-2020	10516	6 260.40 \$
Groupe Gagnon	02-07-2020	10517	51.74 \$
Rachel Landry	02-07-2020	10519	183.34 \$
Julie Leclerc	02-07-2020	10520	201.25 \$
Ministre des finances	02-07-2020	10521	243.00 \$
Petite Caisse	02-07-2020	10524	670.90 \$
Sauvetage Nautique Inc.	02-07-2020	10525	3 092.83 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	02-07-2020	10526	346.80 \$
Mastercard Banque Nationale	30-06-2020	Internet	1 378.67 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	1 028.18 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	778.59 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	19-07-2020	10529	21 936.25 \$
Cadroporte manufacturier Inc.	19-07-2020	10530	712.85 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	19-07-2020	10531	3 863.86 \$
CBM Informatique	19-07-2020	10532	241.39 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	19-07-2020	10533	5 963.43 \$
Construction Parralèle	19-07-2020	10534	3 163.80 \$
Effigiart Inc.	19-07-2020	10535	2 614.54 \$
L'Équipeur Commercial	19-07-2020	10536	126.47 \$
Fournitures de Bureau Denis	19-07-2020	10537	351.32 \$
Gaz Mont-Tremblant Inc.	19-07-2020	10538	996.73 \$
Imprimerie Domco Cayer	19-07-2020	10540	1 590.65 \$
Hydraunav Inc.	19-07-2020	10541	1 927.00 \$
Lafarge Canada Inc.	19-07-2020	10542	1 196.21 \$
Les Puits du Nord Enr.	19-07-2020	10543	2 366.57 \$
Centre de location GM Inc.	19-07-2020	10544	356.06 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	19-07-2020	10545	704.65 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-07-2020	10546	1 783.16 \$
MuniConseil Avocats	19-07-2020	10547	770.33 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	19-07-2020	10548	6 115.24 \$
Sani-Dépôt	19-07-2020	10549	155.04 \$
Subaru Ste-Agathe	19-07-2020	10550	932.87 \$
Usinage Lac Masson Inc.	19-07-2020	10551	258.69 \$
Total de délégation			73 071.91 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-12-156 INTITULÉE «
ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL POUR LA
MISE EN VALEUR ET LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA
FLORE DU MILIEU NATUREL ENVIRONNEMENT DES LOTS 5 508 148,
5 508 812 ET 5 508 813 »**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-12-156, le 20 décembre 2019 afin d'accepter un don pour la préservation de certains lots;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ajouter le lot numéro 5 508 147 à ceux mentionnés dans la résolution numéro 2019-12-156 afin que celui-ci se retrouve protégé au même titre que le sont les lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

MODIFIE la résolution numéro 2019-12-156 de façon à ce que le numéro de lot numéro 5 508 147 figure à chaque endroit où on énumère les lots, soit dans le titre, au premier considérant du préambule, et au premier paragraphe de la décision.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMPRUNT PAR BILLET - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLET

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement :

QUE la Ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de _____ pour son emprunt du 23 juillet 2020 au montant de 148 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-524, au prix de _____, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

28 500 \$	_____ %	2021
29 100 \$	_____ %	2022
29 800 \$	_____ %	2023
30 300 \$	_____ %	2024
31 000 \$	_____ %	2025

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMPRUNT PAR BILLET - RÉOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billet un montant total de 148 700 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-524	148 700 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au premier alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 23 juillet 2020;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
- les billets seront signés par le Maire et la trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	28 500 \$
2022	29 100 \$
2023	29 800 \$
2024	30 300 \$
2025	31 000 \$ (à payer en 2025)
2025	0 \$ (à renouveler)

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020 – DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 1 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Équipe Laurence d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection du réseau routier 2020 »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection du réseau routier 2020 » au montant de 192 933.96 \$, toutes taxes incluses, relativement au règlement suivant :

- Règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisant 253 900.00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – LOT 5 508 470, 21, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD –
RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- _____

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (**pas de virgule avant tel**) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue via téléconférence, le vendredi 10 juillet à 9 h 00.

Sont présents : Madame Christine Corriveau
Monsieur Pierre Lussier
Monsieur Steven Finiffter
Madame Guylaine Gosselin
Monsieur Bruce Munro
Monsieur Marc-Gabriel Vallières

Est absent : Monsieur Gaston Pelletier

Est également présent le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur François Taché

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal et affaires découlant
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal
- 4 Dépôt de documents
- 5 Dérogation mineure
 - 5.1 Aucun sujet à traiter
- 6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.1 PIIA – Lot 5 508 470, 21, chemin Fridolin-Simard – Rénovation extérieure au bâtiment principal
 - 6.2 PIIA – Lot 5 508 185, 60, chemin d'Estérel – Ajout d'une galerie trois (3) saisons attenante au bâtiment principal
- 7 Autres sujets
- 8 Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9 h 06, sous la présidence de Monsieur Rémi Beaudry.

CCU20-0701 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Munro, appuyé par Monsieur Steven Finiffter et résolu que ce Comité :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET AFFAIRES DÉCOULANT**

CCU20-0702

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2020**

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Guylaine Gosselin, appuyé par Monsieur Bruce Munro et résolu que ce Comité :

ADOPTE le procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2020 en modifiant le point 7.2, qui se lit désormais ainsi :

« *Le Comité Consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de Ville :*

- 1) *de modifier le règlement sur les nuisances pour faire en sorte que l'éclairage des terrains de tennis et patinoires, ou toute autre structure semblable, soit éteint au plus tard à 22 h 00;*
- 2) *de s'assurer que la réglementation concernant le bruit et l'éclairage soit appliquée ainsi que les amendes prévues à la réglementation lorsqu'il y a infraction. »*

Adoptée à l'unanimité

3.2 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose les résolutions adoptées par le Conseil le 19 juin 2020 concernant les demandes de dérogations mineures et les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

5. **DÉROGATION MINEURE**

5.1 Aucun sujet à traiter

6. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

CCU20-0703

6.1 **PIIA – LOT 5 508 470, 21, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 et ses amendements, les travaux prévus par le propriétaire sont assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU que le projet consiste à relocaliser les ouvertures des portes et fenêtres sur les 4 côtés du bâtiment existant;

ATTENDU que le requérant a, conformément à l'article 3.2 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA, transmis sa demande de permis de construction au Service de l'urbanisme, accompagnée d'un dépliant montrant les portes et fenêtres;

ATTENDU que le requérant a déposé le plan des élévations du projet, préparé par Madame Vicky Benoit de N Design en date du 17 juin 2020;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance des documents et plans déposés avec la demande de permis de construction, conformément à l'article 3.3 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les PIIA numéro 2006-499 et ses amendements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Custom, appuyé par Monsieur Steven Finiffter et résolu que ce Comité :

RECOMMANDE au Conseil d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure du bâtiment principal au 21, chemin Fridolin-Simard et ce, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

CCU20-0704 6.2

PIIA – LOT 5 508 185, 60, CHEMIN D'ESTÉREL – AJOUT D'UNE GALERIE TROIS (3) SAISONS ATTENANTE AU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 et ses amendements, les travaux prévus par le propriétaire sont assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU que le projet consiste en l'implantation d'une galerie d'été fermée ayant une dimension de 3.65 mètres par 3.65 mètres en marge latérale droite ainsi qu'à l'installation de deux (2) portes-patio et d'une nouvelle porte oscillo-battante;

ATTENDU que le requérant a, conformément à l'article 3.2 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA, transmis sa demande de permis de construction au Service de l'urbanisme, accompagnée d'un dépliant détaillant le revêtement extérieur, d'un dépliant montrant les portes et fenêtres, et de photographies;

ATTENDU que le requérant a déposé le plan de l'implantation de son projet, préparé par Monsieur Marc Jarry, arpenteur pour la firme Groupe BJG Inc., sous la minute 15310 en date du 5 septembre 2018;

ATTENDU que le requérant a déposé des élévations couleur du projet, sur un plan préparé par M. Michel Jr. Gauthier, ingénieur pour la firme Mimaza consultant en date du 17 juin 2020;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance des documents et plans déposés avec la demande de permis de construction, conformément à l'article 3.3 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les PIIA numéro 2006-499 et ses amendements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières et résolu que ce Comité :

RECOMMANDE au Conseil d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une galerie d'été fermée ainsi qu'à l'installation de deux (2) portes-patio et d'une porte oscillo-battante au 60, chemin d'Estérel et ce, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

7. **AUTRES SUJETS**

CCU20-0705

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Guylaine Gosselin et résolu que ce Comité :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 10 h 21, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Rémi Beaudry
Président

François Taché, B. Urb.
Directeur du Service de l'urbanisme

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

P.I.I.A. – LOT 5 508 185, 60, CHEMIN D'ESTÉREL – AJOUT D'UNE GALERIE TROIS (3) SAISONS ATTENANT AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- _____

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (**pas de virgule avant tel**) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 juillet 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier